

Projets d'aménagements extérieurs à Aignan

Accessibilité, extension au lotissement Guilhelblanc et installations dans la forêt du lac



Projets d'aménagements extérieurs à Aignan

La réunion du conseil municipal d'Aignan du mardi 18 août 2021 a deux points principaux à son ordre du jour :

l'examen d'un devis proposé par une entreprise spécialisée dans l'étude de la biodiversité pour faire une étude d'impact sur le milieu dans deux sites : celui d'un terrain attenant à la zone du lotissement Guilhemblanc et celui de la forêt proche du lac d'Aignan ; ceci dans le cadre de l'actualisation du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal),

l'examen des devis retenus pour la dernière tranche des six tranches de travaux prévues pour la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Étude d'impact

L'étude d'impact dans la zone éventuelle d'extension du lotissement Guilhemblanc et dans la forêt aux abords du lac d'Aignan examinera la flore, la faune terrestre et aquatique (en recherchant des indices de présence), ainsi que les fonctionnalités et les corridors écologiques.

Le montant du devis est de 6 870,00 euros TTC.

Plusieurs conseillers de l'opposition approuvent l'intervention sur la zone d'extension du lotissement Guilhemblanc, mais émettent des réserves sur ce qui porte sur la forêt aux abords du lac. En particulier, Philippe Baratault estime que ce site est fragile et qu'il faut le ménager. Il est répondu qu'il s'agit de mettre en place des installations légères et en petit nombre : des cabanes dans les arbres, des yourtes etc., pour créer un parcours de découvertes insolites.

Le devis d'étude d'impact est approuvé à la majorité.

Travaux d'accessibilité

La sixième tranche de travaux, prévue en 2021, porte sur le dojo, la gendarmerie et les arènes. À noter que l'église Saint-Saturnin fait partie de cette tranche. Mais une dérogation a été accordée par les services de l'État, pour que ce site classé soit préservé.

Pour le dojo, le montant des travaux s'élève à 12 519,68 euros TTC.

Pour la gendarmerie, le montant est de 19 655,54 euros TTC.

Pour les arènes, 9 029,75 euros.

Soit un total de 41 204,97 euros TTC (34 397,45 euros HT).

Financement

Le maire propose le plan de financement suivant, qui tient compte de subventions à demander à la région et à l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR) :

total HT : 34 397,45 euros,

subvention de la Région, 30 %, soit 10 319,23 euros HT,

dotation de la DETR, 20 %, soit 17 198,73 euros HT

autofinancement, soit 17 198,73 euros TTC.

Ce plan de financement est approuvé.

N.B. - La photo du haut de page montre Gérard Peres, maire d'Aignan.



Philippe Baratault (à droite) et Gregory Garcia



Marc Garros et Noémie Touja



Abords du lotissement Guilhemblanc



Idem



Idem



Départ de l'AcroBranche au lac d'Aignan